cistes. Dès le repas qui suivit le dernier exorcisme, « déclara en pleine table... les faits principaux, qu'elle avait perpétrés pendante sa possession. Lesquelles se redirent de bouche en bouche », non sans risque de déformations. Et comme, quelques jours plus tard, Mainsent lui reprochait de déclarer publiquement les secrets de sa conscience, elle répondit « qu'elle les pouvait bien publier, comme ayant reçu licence de ce faire, le 12e de Novembre précédent, entre autres choses, que lui déclara lors S. Marie-Madeleine, en sa longue extase : commandant même de bailler de sa part, pareille licence à ceux qui auraient le fait de sa conscience en charge ». Et elle continua de plus belle, « conduite d'un zèle ardent, à l'honneur de Dieu, lequel on ne pouvait empêcher en elle ».

Ce qui ne laissa pas d'embarrasser l'évêque et ses conseillers. Ils craignaient sagement que ces récits ne subissent bientôt des déformations dommageables. Le 25 novembre, l'évêque décida « de dresser un discours et rédiger par écrit, la vérité nue du fait : non pas toutefois à l'intention de l'imprimer... » Mais ils se trouvaient fort embarrassés, « trouvant l'entreprise fort difficile : parce que malaisément ils se pouvaient ressouvenir des choses passées », et spécialement des pactes écrits par la religieuse. Ils avaient tous été brûlés.

Une heure et demie après, nous dit-on, la sainte apparut à Jeanne, « étant seule en sa chambrette, ne sachante icelle rien de ce que s'était traité en la maison du Seigneur Archevêque : et lui dit : Ils sont en peine... prenez la plume et écrivez ce que Dieu vous inspirera ». Elle se mit aussitôt à l'œuvre et l'acheva le 29 du même mois. Elle remit son travail à l'évêque, « déclarante qu'elle avait fait de sa part, le devoir, et qu'il lui convenait faire aussi le sien »[1].

L'évêque et ses conseillers ne doutèrent pas de l'origine surnaturelle de l'écrit qui leur était remis. Jeanne n'avait pas rappris à écrire, depuis que le diable Cornau lui avait enlevé toute connaissance. Cet argument suffit à les convaincre. Produira-t-il le même effet sur un psychiatre d'aujourd'hui ? Cherchons d'autres critères.

Nous avons constaté déjà qu'il y a un accord général entre le récit des exorcistes et les faits qu'elle raconte de sa vie antérieure, et aussi, quelques menues divergences. Douée, comme

1. Comme on a vu, l'évêque et son conseiller ne pensaient d'abord qu'à une relation manuscrite et non imprimée, qui serait communiquée à quelques-uns « qui en désiraient avoir l'intelligence ». On ne nous dit pas pourquoi ce premier projet fut modifié et le *Discours* remis à l'imprimeur. N'est-ce pas l'intervention « surnaturelle » de Jeanne qui les décida ?